



Vidanges – Déchets – Résidus ultimes

Qu'importe le nom que l'on donne aux rebus générés par la société de consommation moderne, nos façons de nous en débarrasser sont absurdes et intenable. Il est fondamental de passer à un autre niveau dans notre rapport à la nature. Il est évident que la diminution de la consommation au niveau des citoyens, à commencer par celle du suremballage, doit faire partie des mesures à prendre, mais ce sera un travail d'éducation à plus long terme.

Pour l'immédiat, il faut impérativement gérer nos rebus différemment.

Avant de parler de la gestion des résidus ultimes, il faut un effort majeur et continu par tous les niveaux de gouvernements pour abandonner la logique de croissance infinie de la production. Il faut plutôt réduire la fabrication de produits excédant nos besoins et limiter les quantités de matières non recyclées. Cela doit commencer par des réglementations cohérentes au sein de toutes les instances administratives locales, de la petite municipalité jusqu'à la Communauté métropolitaine de Montréal. Il faut ensuite poursuivre au niveau du gouvernement provincial par des lois et règlements visant des objectifs de réduction de la surconsommation, et le développement de structures industrielles favorisant le réemploi, puis le recyclage des matières, par les ministères responsables des finances, des entreprises, du commerce, de l'agriculture, de l'habitation, de la construction, des transports et de la justice.

Nous refusons l'idée que cette responsabilité soit imputée à un seul ministère si celui-ci n'est pas doté des moyens d'être le maître-d'œuvre des politiques nécessaires et d'en assurer leur respect.

Quelques exemples de mesures à mettre en œuvre par les différents paliers de gouvernements :

1. Appliquer une taxe ou un écofrais sur les produits et les emballages non recyclables mis sur le marché au Québec.
2. Exiger que chaque nouvel emballage mis sur le marché soit certifié récupérable, triable et recyclable, par un recycleur reconnu du Québec.
3. Limiter la capacité des fabricants de confectionner leurs produits de manière à ce qu'ils subissent une obsolescence programmée.
4. Développer des indices de réparabilité, prolonger et mieux définir les garanties légales pour des réparations locales prolongeant la durée de vie des biens de

consommation complexes (automobiles, divans, jouets, meubles, etc.) et non couverts par des responsabilités élargies des producteurs (REP). Pour les produits couverts par des REP, intégrer au règlement qui les encadre, des taux de réemploi et de recyclage que les producteurs devront atteindre sous peine de sanctions pécuniaires sévères.

5. Différencier les montants des consignes pour les contenants : qu'ils soient nettement plus élevés pour les contenants dont l'usage est unique du fait de l'absence de réseau local adéquat de récupération des matériaux utilisés.
6. Interdire aux municipalités, sans échappatoire et avec un échéancier serré, la collecte pêle-mêle des matières résiduelles recyclables par bennes à ordures, un procédé destructeur. Les collectes de matières recyclables devraient être séparées en deux cycles de collectes alternées : métaux et verre la première semaine, puis fibres et plastiques la seconde. La première région visée par cette interdiction devrait être celle de la Communauté métropolitaine de Montréal, où ce système a déjà causé trop d'agrandissements de sites d'enfouissement, notamment à l'extérieur du territoire montréalais.

Pour ce qui est des matières dont il faudra tout de même disposer, nous proposons une gestion en quatre étapes.

Première étape : organiser une méthode de collecte des matières résiduelles domestiques beaucoup plus sélective que celle du « tout au bac vert ». Cette approche permettra de réintroduire le maximum de matériaux recyclables dans les chaînes de fabrication par la réduction des contaminants.

Deuxième étape : s'assurer que les industries qui feront la récupération de tous les matériaux pouvant avoir une deuxième vie se trouvent à distance raisonnable des lieux de production, afin d'éviter de trop longs trajets en camion. Il faudra également s'assurer que ces véhicules soient à propulsion hybride ou électrique.

Troisième étape : trier ces matières au plus près de leur source, en plaçant des bacs de collecte sélective du verre, des métaux et du plastique et des bacs pour les matières organiques près des épiceries et des autres lieux qui génèrent des rebuts de nourriture. Même chose pour tous les appareils électroniques contenant des métaux qui doivent être récupérés.

Conclusion

Le MEAC se prononce contre l'enfouissement généralisé des déchets ainsi que contre les techniques de destruction thermique de ceux-ci, comme la gazéification. Cette méthode est très coûteuse à mettre en place, exige de très grandes installations pour être rentable, ce qui oblige à collecter les rebuts sur de grandes superficies pour les centraliser vers ces mégas-usines, et pour finir empêche tout recyclage. Une méthode à plus petite échelle est mieux adaptée à une économie de réduction et de récupération, permet aux citoyens de se sensibiliser à l'impact de leurs choix de consommation et représente un moindre risque pour l'environnement.

Ce mémoire a été rédigé en collaboration par
Frédérique Bertrand-Le Borgne, Estelle Carde, Pascale Charest,
Bruno Detuncq et Jacques Lebleu puis adopté par le comité citoyen Mobilisation
environnement Ahuntsic-Cartierville le mercredi le 12 mai 2021.